



Divorce a consentement mutuel

Par **mallory**, le 10/11/2008 à 10:13

bonjour j'ai été infidèle a mon mari car je ne l'aimais plus et je ne savais pas comment lui dire 1 ans plus tard et lui avoue je demande a divorcer sans avoir fait de demarche a part voir un avocat gratuitement mais tout ca me bouleverse il a maintenant demenager et moi mon ami m'heberge avec mon enfant je vaudrai et connaitre mes droits sans histoire il a actuellement une copine lui aussi il voit la petite tout les week end as til le droit par contre d'heberger son amie ? et moi ai je le droit de quitter le domicile avec son accord biensur? merci de m'aider

Par **Marion2**, le 10/11/2008 à 11:34

Bonjour,

Vous vous mettez dans votre tort si vous quittez le domicile conjugal sans l'accord du JAF et en plus pour vivre avec votre ami....

Pour divorcer, un avocat est obligatoire. Si vous avez de faibles revenus, vous pouvez faire une demande d'Aide Juridictionnelle, dossier à retirer auprès du greffe du tribunal et ensuite contacter un avocat.

Par **mallory**, le 10/11/2008 à 20:46

merci laure qu'est ce que je risque ? ou se trouve le jaf ?

Par **Marion2**, le **10/11/2008** à **21:59**

Le JAF est le Juge aux Affaires Familiales et il statue au Tribunal de Grande Instance.
Retirez un dossier d'Aide juridictionnelle auprès du Tribunal et on vous remettra une liste d'avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.
Vous choisirez un avocat que vous contacterez et il fera les démarches nécessaires auprès du JAF.
Bon courage.

Par **mallory**, le **12/11/2008** à **10:47**

merci beaucoup laure